

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

du 3

DECRET N° 94-444 /MTPRA/D/FP/MS

accordant une ancienneté civile conser-
née à Monsieur NKOUOSSA (Adolphe), Ingé-
nieur des Eaux et Forêts de 1er éche-
lon des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Techniques
(Eaux et Forêts).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 4 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant ré-
fonde du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D et
E (actuellement A, B, C et D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie AI des services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/324 du 23 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087 FP du 21 Juin 1958 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2201/MTPRA-D/FP-DÉP du 03 Mai 1989
portant promotion au titre de l'année 1985 de Monsieur NKOUOSSA
Adolphe, Conducteur Principal d'Agriculture des cadres de la
catégorie B, hiérarchie I des Services Techniques ;

D.G.B

D.G.C.F

(/u Le décret n° 88/536/MSSJ-DGFP-DGPE du 20 Juillet 1988 portant versement, reclassement et nomination de Monsieur NKOUOSSA Adolphe ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 24 Août 1991 ;

D E C R E T :

Principal

Article 1er : Monsieur NKOUOSSA Adolphe, Conducteur/d'Agriculture de 5^{ème} échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture), indice 820 pour compter du 1er Septembre 1985, en service à Brazzaville, versé dans les cadres des Eaux et Forêts, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Ingénieur des Eaux et Forêts de 1er échelon, indice 830 pour compter du 1er Juillet 1986, conserve une ancienneté civile de 10 mois.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 3 Septembre 1994

Par Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

Général Jacques Joachim MOUDY - OLANGO

- Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	2
DGFP/DC	3
DGB	3
DGCE	2
MAE/DAAF	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2